

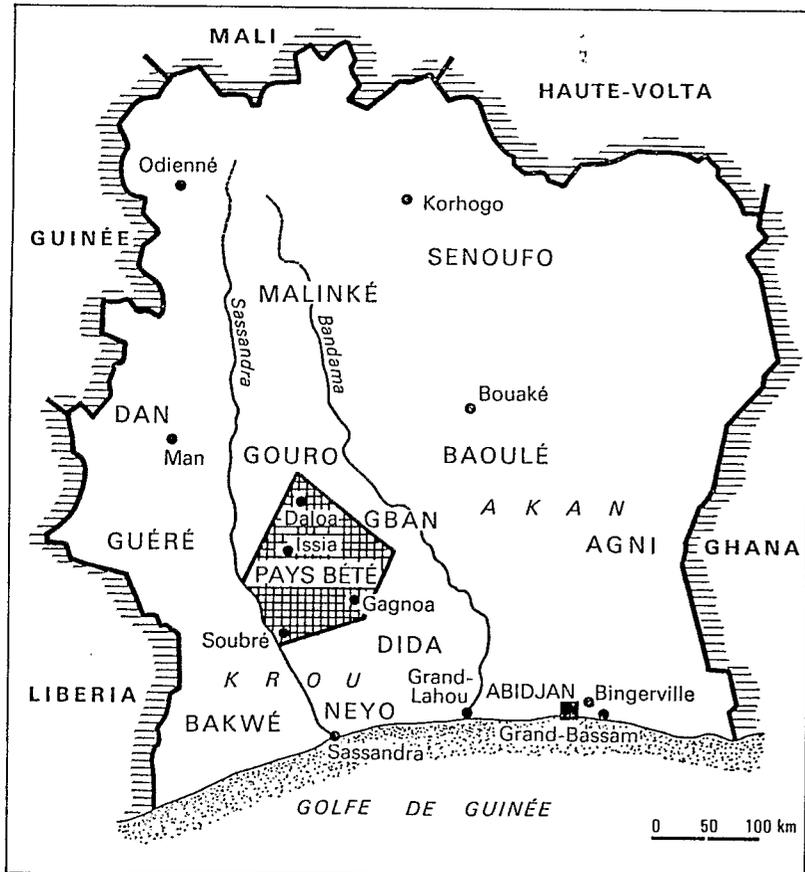
Les Bété : une création coloniale

*Jean-Pierre DOZON**

Un raisonnement domine largement l'interprétation des tribalismes ou ethnismes en Afrique noire¹. Quelles que soient leur spécificité ou leurs significations locales, on s'accorde pour reconnaître dans ces mouvements sociaux la pérennité des cadres de référence traditionnels, la prévalence des modes d'identification tribale ou ethnique sur ceux, encore embryonnaires, qui accompagnent les processus de développement national (identification à tel groupe socioprofessionnel, à telle classe, à la nation). Indices précisément de la fragilité ou de la faible maturité des Etats africains, les tribalismes rappelleraient que ces derniers n'ont guère plus de vingt années d'existence, et surtout qu'ils sont le produit, en tant que configurations géopolitiques, de la colonisation européenne (c'est-à-dire d'un découpage arbitraire des frontières nationales qui a brisé en deux, voire plus, des ensembles ethniquement cohérents, créant ainsi les conditions de la revendication tribaliste). Ils démontreraient donc qu'en dépit des transformations survenues depuis un siècle (colonisation, indépendances), l'Afrique noire reste assez fidèle à cette image de mosaïque ethnique popularisée par les ethnologues (et avant eux par les administrateurs coloniaux), et ne

* ORSTOM.

1. Il s'agit en l'occurrence d'un raisonnement qui domine les commentaires journalistiques, mais que l'on trouve également dans la littérature anthropologique ou sociologique. L'ethnie étant souvent le cadre immédiat des études africaines, un mouvement quasi naturel conduit cette littérature à identifier l'Afrique à une somme d'ethnies.



© Éditions La Découverte

Le pays Bété en Côte-d'Ivoire

seraient en eux-mêmes que le prolongement logique d'un passé immémorial dont les processus dits modernes (développement économique, urbanisation, édification d'Etats-nations) parviennent difficilement à dissiper les pesanteurs.

Bien que ce raisonnement ne soit pas dépourvu d'intérêt (soulignant dans ce qu'il a de meilleur les déphasages entre les niveaux de conscience collective, les mentalités, plutôt réfractaires au changement; et les sphères de l'économie et de la politique capables de transformations rapides), il présente le défaut majeur d'être à la fois trop général et de procéder par stéréotypes, rejoignant en cela bien des discours sur l'Afrique noire, bien des représentations simplistes de son histoire.

Tout d'abord, l'explication des tribalismes par la permanence des entités ethniques précoloniales s'interdit d'analyser ce qui fait précisément la singularité de chacun d'eux. La généralité du propos est telle qu'elle ne peut rendre compte de leur contenu spécifique, une conscience ethnique très aiguë, une opposition à l'Etat ou à un autre groupe ethnique, une revendication d'autochtonie, autant d'expressions et de pratiques collectives qu'il faut considérer sous leurs aspects les plus particuliers et interpréter en fonction de leur contexte national.

En d'autres termes, la référence spontanée à une figure de type archaïque d'où découleraient quasi naturellement les tribalismes empêche de comprendre ce dont chacun est porteur, à savoir des contradictions socioéconomiques, des conflits inter-régionaux, des enjeux politiques. Forte de cette référence, l'interprétation dominante croit expliquer mais se satisfait d'un pseudo-savoir concernant l'Afrique noire précoloniale : univers lointain qu'elle réduit à la notion simple, mais lourde de sens et d'ambiguïté, de « société traditionnelle », un terme usuellement équivalent à ceux d'ethnie ou de tribu. Elle laisse à penser que l'Afrique d'avant la colonisation est répétitive, rarement altérée par le temps et par l'histoire. Faisant ainsi fi des connaissances historiques dont on dispose aujourd'hui (notamment de la diversité des situations et des périodes où les ensembles socio-culturels apparaissent liés dans leur constitution et dans leurs transformations à des processus et des événements de tous ordres : économiques, politiques...), elle fige l'univers précolonial sous un label unique et lui confère tous les traits d'une substance.

On comprend dès lors que, posée comme *a priori* de l'argumentation, cette « substance », cette « société traditionnelle »,

malgré les transformations survenues depuis les conquêtes coloniales, continue à faire valoir ses prérogatives, notamment à régir les processus d'identification collective aux dépens des efforts de construction nationale.

Il est à cet égard symptomatique que ce raisonnement qui préside à l'interprétation des « tribalismes » ou des « ethnismes » soit utilisé à d'autres fins.

L'idéologie du développement qui a envahi massivement le discours sur l'Afrique noire autour des années soixante en fournit l'exemple le plus pertinent. A la fois pour se promouvoir elle-même et pour légitimer des pratiques économiques visant à intégrer les nouveaux Etats africains au sein du marché mondial, cette idéologie s'est élaborée selon un schéma binaire qui oppose terme à terme les attributs de la tradition à ceux de la modernité. Par cette théorie dualiste, le sous-développement est assimilé à un certain type de société où le respect des lois et des coutumes ancestrales empêche toute possibilité d'innovation.

Du même coup, les difficultés du développement, les freins au « décollage » ne peuvent être imputés qu'à la permanence de ces « mentalités » archaïques. L'avancée vers le progrès économique (tout comme dans l'ordre du politique l'avènement des Etats souverains) est conditionnée par la levée d'obstacles socio-culturels, c'est-à-dire par l'abandon des modèles traditionnels, et par l'adoption de comportements modernes.

D'autres exemples témoignent d'une démarche similaire. Il suffit d'évoquer les idéologies émanant de divers pouvoirs d'Etats africains, tels la négritude de L. Sédar Senghor (Sénégal), le communalisme de Julius Nyerere (Tanzanie), ou la vaste entreprise d'authenticité de Mobutu (Zaïre). Certes, dans ces différents cas de figure, le recours aux valeurs anciennes est présenté d'une manière entièrement positive ; ces valeurs ne jouent plus le rôle d'obstacle à la stabilité des Etats ou au développement économique ; à l'inverse, leurs auteurs en font un rouage décisif de la construction nationale et de la mobilisation du paysannat (ainsi le mouvement « Ujamaa » en Tanzanie). Mais en dépit de cette inversion de sens, la procédure est une nouvelle fois la même ; la référence à la tradition reste très éloignée de ce dont elle prétend rendre compte, à savoir telle ou telle société précoloniale, et se présente simplement comme une entreprise plus ou moins réussie de légitimation de certains régimes africains.

En définitive, l'interprétation dominante des tribalismes n'est qu'un des éléments d'un discours plus général sur l'Afrique noire contemporaine. A l'instar des idéologies du développement et des idéologies d'Etat, elle s'élabore à partir d'une référence originaire, la société traditionnelle ; qu'elle soit valorisée ou disqualifiée, qu'elle constitue un obstacle ou un tremplin, cette société est conçue comme une abstraction, une figure idéale et close ; sa fonction ne consiste pas à expliciter l'univers qu'elle est censée représenter (les sociétés précoloniales), mais à laisser croire que l'essentiel des problèmes africains s'enracine dans une spécificité culturelle dont la majeure partie du continent noir serait en quelque sorte dépositaire.

L'étude de cas que nous proposons ici prend le contre-pied d'une telle interprétation ou plutôt des procédures qui lui sont sous-jacentes. Et ce à double titre. Il s'agira non seulement par une brève analyse du monde précolonial de critiquer les présupposés substantivistes qui lui servent de point d'ancrage, mais également d'éviter de lui substituer une nouvelle démarche qui obéirait au même excès de généralisation.

En effet, l'« ethnisme » en question, même s'il peut être considéré comme exemplaire, doit demeurer dans un premier temps au niveau où il se présente lui-même, à savoir celui d'un particularisme dont la signification reste circonscrite à la colonie puis au pays où il est historiquement apparu. A notre sens, ce n'est qu'en procédant de la sorte, c'est-à-dire en multipliant les études de cas, que l'on pourra par comparaison proposer une interprétation plus globale des mouvements tribalistes en Afrique noire.

Cet « ethnisme » met en scène le groupe bété qui occupe sur environ 15 000 km² l'essentiel de la région centre-ouest de Côte-d'Ivoire. Avant d'en repérer les expressions les plus manifestes, il nous paraît utile de fournir quelques indications propres au contexte national.

Au regard de nombreux pays africains, tels que le Nigeria, le Zaïre ou le Burundi, où les enjeux ethniques ont débouché sur de véritables guerres civiles, la Côte-d'Ivoire fait figure de nation paisible. Le pouvoir d'Etat ivoirien, sous la férule du président Félix Houphouët-Boigny, semble avoir réalisé l'intégration nationale et par conséquent dépassé les appartenances à tel ou tel groupe ethnique. L'explication la plus répandue d'une telle réussite met en avant l'effet conjugué de deux atouts

majeurs. D'une part, la relative expansion de l'économie ivoirienne depuis l'indépendance semble avoir favorisé la stabilité politique du régime (sur ce point, la cause et l'effet peuvent parfaitement s'inverser, car d'aucuns, reconnaissant l'habileté et le pragmatisme du chef de l'Etat ivoirien, s'accordent à penser que c'est précisément cette stabilité qui a permis l'investissement de nombreux capitaux étrangers, notamment français, dans le pays). D'autre part, la Côte-d'Ivoire aurait bénéficié d'une situation ethnique tout à fait exceptionnelle. En effet, à la différence des pays évoqués plus haut où l'existence de quelques grands groupes (Haoussa-Yorubà-Ibo, Ba-kongo, Hutu-Tutsi, etc.) semble rendre difficile l'instauration d'un pouvoir légitime, elle a l'avantage d'une diversité ethnique (une soixantaine de groupes), c'est-à-dire d'une division de fait, permettant ainsi à l'Etat d'imposer son autorité.

Nous n'irons pas plus loin dans ce type d'explication, car s'il est vrai que la Côte-d'Ivoire offre l'exemple rarissime de la stabilité politique (il n'y a guère que le Sénégal, le Cameroun et le Kenya qui comme elle n'ont pas connu de coups d'Etat), on ne peut en induire aussi promptement l'absence de problèmes ethniques. Mieux encore, l'incertitude qui règne actuellement sur la succession du chef de l'Etat ivoirien laisse planer un doute sur les acquis (intégration nationale) de la politique menée depuis plus de vingt ans, comme si l'on craignait ici et là que n'apparaissent dans l'éventualité d'une vacance du pouvoir des phénomènes longtemps refoulés par le discours officiel.

Un premier indice nous convie à réviser l'image d'une diversité ethnique. En effet celle-ci se laisse aisément remplacer par une partition plus grossière correspondant à des sortes d'entités régionales. Au nord, deux grands groupes, les Malinké (ou Dioula) et les Sénoufo ; au sud les ensembles Krou et Akan. Si l'on ne peut nier qu'il s'agit là d'un schéma simplificateur, on doit cependant admettre que ce nouveau découpage constitue une bonne matrice des représentations populaires². Elle organise l'espace national en grandes unités cohérentes, en « civilisations » dont l'occupation territoriale met en évidence

2. Parfois elle se laisse ramener à une simple tripartition ; les gens du Nord, Malinké et Sénoufo confondus (pays de savane dominé par l'islam), les gens de l'Est (groupe Akan) et les gens de l'Ouest. Il s'agit d'une représentation véhiculée précisément par les populations de l'Est et de l'Ouest.

deux grands types de frontière naturelle ; d'une part, la savane au nord, essentiellement occupée par les Malinké et les Sénoufo, et la forêt, principale zone d'habitat des Krou et des Akan. D'autre part, le fleuve Bandama qui traverse le pays du nord au sud et qui redistribue les populations forestières en « gens de l'Ouest » et « gens de l'Est » (à savoir respectivement les Krou — auxquels s'ajoutent des groupes mandé — et les Akan).

Sans reprendre à notre compte cette représentation simplifiée du paysage ivoirien à la fois géographique, économique et socio-culturel, on peut toutefois tenter d'en saisir l'usage et la fonction. En prenant pour seul exemple la région sylvestre (le problème ethnique bété se situant précisément dans son cadre), on constate qu'une nette distinction, voire une opposition, s'est établie entre gens de l'Ouest et gens de l'Est, distinction dont la légitimité paraît se fonder sur des références traditionnelles. Ainsi à l'ouest, les populations seraient au plan agricole essentiellement rizicultrices, à celui de l'organisation sociale, lignagères et segmentaires, ce qui, pour reprendre une expression chère aux administrateurs coloniaux, se traduirait par un état d'esprit « anarchique », « libertaire », etc. (autant de figures d'une mentalité propre aux sociétés dépourvues d'appareil de pouvoir séparé ou centralisé) et régies en outre par un type de filiation patrilinéaire. A l'est, en revanche, la culture de l'igname domine ; la structure lignagère se conjugue avec une organisation politique à base de chefferies, et le mode de filiation est plutôt orienté vers la matrilinearité³.

A ces divers éléments de différenciation, s'ajoute la question de l'origine. Les populations Krou (qui regroupent non seulement les Bété, mais aussi les Dida, les Guéré, les Wobé, les Noyo, etc.) sont réputées provenir du Liberia, tandis que celles du groupe Akan (rassemblant notamment les Baoulé et les Agni) seraient originaires du Ghana, exactement de l'ancien royaume Ashanti, dont elles se seraient séparées au début du XVIII^e siècle.

L'intérêt de ces références culturelles réside moins dans ce qu'elles énoncent explicitement (en l'occurrence un certain savoir

3. Sur ces problèmes d'opposition agricole et socioculturelle entre l'Est et l'Ouest, voir l'article que nous avons réalisé en commun avec J.-P. CHAUVEAU et J. RICHARD, « Histoires de riz, histoires d'igname : le cas de la moyenne Côte-d'Ivoire », *Africa* LI (2), 1981.

sur les sociétés dites traditionnelles) que dans leur manière de fournir la trame idéologique permettant de justifier (tantôt sur le mode de la célébration, tantôt sur celui de la disqualification) les positions de chacune de ces sociétés à l'intérieur de l'espace sociopolitique ivoirien. Plus précisément, ces références n'acquiescent leur véritable signification qu'au regard d'enjeux nationaux tournant autour du régime et de sa légitimité. Avant de comprendre la teneur et l'usage de telles références, quelques points doivent être précisés.

Une première approche indique que les poids respectifs des groupes de l'Ouest et de l'Est ne sont pas équivalents. Au plan démographique tout d'abord : les Akan sont au nombre de deux millions, tandis que les Krou n'atteignent que six cent mille individus. Pour chacun de ces deux ensembles, une ethnie domine : chez les Akan, le groupe Baoulé (environ 1 million de personnes), chez les Krou le groupe Bété (environ 300 000 personnes). Ces données n'ont en elles-mêmes guère d'intérêt, l'inégalité démographique ne pouvant déterminer ou justifier *a priori* une inégalité plus globale (au plan sociopolitique notamment) ; toutefois elles prendront une réelle dimension lorsqu'on examinera certaines caractéristiques de l'économie de plantation en pays bété, notamment les mouvements d'immigration des populations baoulé vers le Centre-Ouest ivoirien, qui font de cette région une zone de colonisation agricole.

Un second élément sans lien significatif avec le précédent renforce nettement l'écart différentiel entre les deux groupes. Les Akan et tout particulièrement les Baoulé sont les mieux représentés au niveau de l'appareil et surtout au niveau du pouvoir d'Etat. Cette proposition requiert quelques explications et quelques nuances. Il serait très certainement excessif, voire erroné, de rabattre l'ordre politique ivoirien sur une seule ethnie, comme si chaque originaire akan ou baoulé (à l'exclusion d'originaires d'autres ethnies) s'identifiait entièrement au régime mis en place par le président Houphouët-Boigny. Les choses sont infiniment plus complexes ou plus subtiles. Pour n'en évoquer que quelques-unes, mentionnons les rivalités ou les antagonismes internes au monde akan (ainsi qu'au monde baoulé), la présence de nouveaux modes d'identification qui tendent à biffer les références culturelles au profit des appartenances à telle ou telle couche socioéconomique, l'existence de clivages au sein de la classe politique ivoirienne entre la jeune et l'ancienne génération

(c'est-à-dire entre ceux qui ont fait l'histoire politique de la Côte-d'Ivoire depuis la naissance du syndicat des planteurs et du PDCI-RDA à la fin de la Seconde Guerre mondiale, et ceux dont la carrière s'est déroulée depuis l'indépendance, sous le régime d'Houphouët-Boigny). Mais surtout, au sein de la haute administration, de l'appareil d'Etat, on compte de nombreux ressortissants d'autres ethnies⁴, en particulier des Malinké (ou Dioula) et aussi des Bété. Apparemment, ces précisions, loin de nuancer notre propos initial, semblent totalement le démentir, et mis à part l'origine baoulé du président et éventuellement l'importance démographique des Akan, tout paraît indiquer au contraire l'absence d'une domination ethnique au sein de l'Etat ivoirien.

En réalité, si l'on observe une réelle diversification ou pondération ethnique au niveau de l'appareil d'Etat proprement dit (gouvernement, armée, gendarmerie, police, administration préfectorale, etc.) et plus généralement au niveau de la fonction publique, il n'en va pas de même à celui du pouvoir d'Etat. Une telle distinction recoupe largement la structure duale du régime ivoirien où se côtoient le réseau du parti unique (PDCI-RDA) et le réseau de l'administration (les deux réseaux se rencontrent bien évidemment en la personne d'Houphouët-Boigny qui est à la fois chef du parti et président de la République). En effet, ce pouvoir désigne pour l'essentiel le bureau politique et surtout le comité exécutif du parti ; certes, l'on retrouve au sein de ces instances dirigeantes la plupart des ministres et certains hauts fonctionnaires, mais s'y opère un filtrage, une sélection, qui tout à la fois met en évidence la prédominance des originaires akan (et tout particulièrement baoulé) et la nette sous-représentation des gens de l'Ouest.

Tout se passe donc comme si, au-delà du cadre proprement institutionnel ou républicain, la question du politique, c'est-à-dire de la souveraineté, devait se régler à l'intérieur de la sphère akan et traduisait simultanément une certaine défiance à l'égard des ressortissants de la zone ouest-ivoirienne, particulièrement des Bété. De ce point de vue, il est significatif que les rivalités qui ont surgi depuis quelques années, depuis que se pose avec acuité le problème de la succession d'Houphouët-Boigny, se

4. Ce qui correspond au discours officiel : les postes au sein de l'appareil d'Etat devant refléter un équilibre ethnique.

déroulent dans un cercle restreint de représentants du monde akan, et notamment de l'univers baoulé⁵.

Il convient donc d'identifier l'origine d'une telle défiance, d'expliquer la genèse du rapport politique inégal qui s'est instauré entre l'Est et l'Ouest ivoiriens, bref de comprendre les ressorts de l'ethnisme bété. En première analyse, les références socioculturelles évoquées plus haut paraissent jouer un rôle essentiel. Tout se passe en effet comme si elles permettaient d'étayer les différences repérables au sein de la société globale ivoirienne, comme si la politique reformulait ses propres pratiques pour recouvrir le masque d'une Côte-d'Ivoire archaïque, découpée en formations ethniques singulières. Ainsi l'Ouest ivoirien avec en tête le groupe bété serait en quelque sorte victime de ses traditions et justifierait ainsi la défiance du pouvoir. Autrefois chasseurs et guerriers, peu enclins aux activités agricoles, les Bété n'auraient pu développer qu'une économie de petite plantation et auraient maintenu un rapport assez lâche au travail et à la terre ; l'absence notoire de structures d'autorité dignes de ce nom expliquerait le comportement velléitaire, voire subversif, des gens de l'Ouest à l'égard du pouvoir politique ivoirien.

D'une manière générale, le renvoi à l'univers précolonial, à une « personnalité de base », constitue à la fois une procédure de légitimation et de disqualification ; ou plutôt il justifie une situation politique en établissant un rapport hiérarchique sur le plan culturel ; dans un premier temps, un tel déplacement brouille son origine (celle de la domination) et se perd en simples rumeurs ivoiriennes ; les énoncés d'ordre ethnique ou culturel cessent de référer au sujet de l'énonciation (le pouvoir politique) et peuvent être formulés par tout un chacun. Mais dans un second temps, leurs destinataires (les gens de l'Ouest et notamment les Bété), se plaçant sur le même registre, deviennent à leur tour sujet de l'énonciation : simplement, en s'appropriant ces énoncés ils en inversent le contenu, et le procédé de disqualification laisse place à des tentatives de valorisation. Faire surgir de l'univers précolonial des éléments positifs, tel est l'enjeu ; pour remonter au politique sans le nommer,

5. On pourrait se demander ce qu'il en est des autres grands groupes ethniques Malinké et Sénoufo. Le problème de leur représentation au niveau du pouvoir d'Etat ne se pose pas dans les mêmes termes que pour les Bété. La légitimité akan semble impliquer une ouverture, voire une alliance, avec les gens du Nord, alliance du reste historique, puisque ceux-ci ont milité très tôt dans les rangs du RDA.

il suffit de se situer sur le terrain choisi par lui. On découvre ici l'un des moments clefs de l'élaboration ethnique. Par un mouvement réflexif, le jeu de l'identité s'amplifie et parvient à conférer à l'ethnie une valeur substantielle, c'est-à-dire à établir un lien organique entre une situation actuelle ou récente (rapport de l'Ouest ivoirien avec la société globale et le pouvoir politique) et les traditions. Nous verrons à cet égard que ceux qui participent au premier chef à ce mouvement de l'ethnicité sont précisément ceux dont la conscience ou le ressentiment politique sont le plus marqués, à savoir les intellectuels. Pour eux, l'enjeu culturel ne constitue pas simplement une réponse indirecte aux pratiques discriminatoires du pouvoir, il est aussi une manière privilégiée d'approfondir la conscience collective.

Au reste, l'analyse ne peut se contenter d'entériner cette dialectique où la culture dans son acception la plus large et parfois la plus triviale est l'enjeu d'un rapport qui n'ose dire son nom. Bien que les références traditionnelles participent sans contester au fait ethnique bété, leur usage masque l'une de ses dimensions essentielles, à savoir la dimension historique. Plus exactement cet usage recouvre un non-dit, voire un interdit, en l'occurrence la genèse du rapport inégal évoqué précédemment, et le processus relativement récent de l'ethnicité bété.

L'objet de notre propos est de décrire ce processus : de quelle manière s'est formé, depuis la colonisation française, un ensemble cohérent — le pays bété — et comment dans la période qui a suivi l'indépendance il s'est renforcé, il s'est cristallisé par une opposition latente et parfois manifeste au pouvoir d'Etat ivoirien.

En sorte que le fait ethnique bété résulte bien davantage d'un faisceau de déterminations appartenant à l'histoire ivoirienne contemporaine que du prolongement tardif des références traditionnelles.

Une telle proposition s'appuie sur un premier argument qui met précisément en cause l'existence d'une ethnie bété pré-coloniale.

S'il est incontestable qu'aujourd'hui l'ethnie bété existe, que sa désignation et son territoire ne font l'objet d'aucune ambiguïté, on ne peut être aussi affirmatif en ce qui concerne l'univers qui précède la colonisation française, loin s'en faut. Tout d'abord, l'ethnonyme est sujet à caution ; nos investigations, menées essentiellement chez l'un des trois grands groupes qui

composent l'ethnie bété⁶, appelé communément « Bété de Gagnoa », attestent que les intéressés ignoraient ce désignatif avant la période coloniale. Selon eux le terme *bete* provient d'une expression courante *bete o bete o* signifiant littéralement « paix » ou « pardon » ; or cette expression, les archives laissées par l'administration coloniale l'indiquent aisément, fut maintes fois utilisée par les populations locales durant la phase de pacification intensive, et désigne, en guise d'identité, un geste de conciliation ou de soumission.

Au-delà des avis ou des opinions ou interprétations divergents sur l'origine de l'ethnonyme⁷, une chose semble certaine : les groupes qui composent l'actuel pays bété ne se reconnaissaient pas une identité commune.

En effet, la notion de « pays bété » qui suppose l'existence d'un territoire clairement délimité n'a pas de réel correspondant dans la sphère précoloniale : celui-ci, comme nous le verrons, s'est élaboré dans le cadre de la conquête et de la mise en valeur coloniales. En fait, pour saisir une unité sociologique un tant soit peu pertinente, il faut descendre au niveau inférieur à celui de l'« ethnie », c'est-à-dire au niveau de ce qu'on appelle couramment la tribu. A cette échelle on découvre non seulement un espace cohérent (en l'occurrence un territoire et un réseau d'intenses relations sociales), mais aussi un ethnonyme ; les militaires français à cet égard ne s'y sont pas trompés : lorsqu'il s'est agi d'affronter les populations dites bété, ils les ont dénommées par les désignatifs qu'elles-mêmes se donnaient (les tribus étaient de taille variable allant de quelques unités résidentielles à plusieurs dizaines). Leur cohérence interne ne signifie pas que ces tribus formaient des ensembles autonomes, étrangers les uns aux autres ; sur le plan de l'organisation sociale,

6. On distingue en effet les Bété de Daloa, les Bété de Soubré et les Bété de Gagnoa. Notons au passage que cette tripartition n'a en elle-même rien de précolonial ; car le critère de différenciation définit trois villes qui ont été créées de toutes pièces par l'administration coloniale (postes militaires).

7. Probablement faudrait-il remonter aux écrits, ou plutôt aux sources des écrits de M. Delafosse et G. Thomann (l'un et l'autre administrateurs coloniaux, G. Thomann ayant été au début du siècle administrateur du Cercle du Sassandra dont faisait partie le pays bété) ; car le terme « bete » (exactement *bété*) y figure et désigne à peu près le pays bété actuel. Toutefois un fait majeur ressort : ce vocable est utilisé par eux alors que le prétendu pays bété reste largement méconnu (la pénétration coloniale commence en 1908 et leurs écrits datent de 1901 et 1904), et semble désigner une entité linguistique. A cet égard on ignore la manière dont ils ont procédé pour construire une telle entité.

toutes présentaient les mêmes traits fondamentaux, à savoir une structure patrilinéaire de type lignager et segmentaire. Toutefois, cette caractéristique est beaucoup trop extensive pour conférer une identité à l'ensemble de ces tribus et définir ainsi l'ethnie bété. Aussi bien s'applique-t-elle à la plupart des populations de l'Ouest ivoirien (Gouro, Dan, Wobe, Guéré, Dida, Gagou, populations dont certains ethnologues ont contesté l'identité ethnique avant la colonisation⁸).

Par ailleurs, un tissu de relations matrimoniales, économiques et commerciales⁹ organisait d'autres espaces qui tout en dépassant le cadre tribal ne correspondaient pas davantage à une entité ethnique. Bien au contraire ils différenciaient les groupes bété entre eux et les mettaient en rapport avec les populations voisines. Ces espaces se singularisaient notamment par l'existence de pratiques sociales, d'institutions, de traits linguistiques, formant autant de plages socioculturelles assez peu conformes aux découpages ethniques tels qu'ils sont en vigueur aujourd'hui. Par exemple chez les « Bété de Gagnoa », trois tribus conjuguent leur organisation patrilinéaire avec un système de matriclans. Or, on retrouve ce même système chez les groupes gban et dida voisins ; à cela s'ajoute chez les uns comme chez les autres la place importante accordée à la chasse collective au grand filet ainsi qu'une même procédure d'identification à cet outil cynégétique (le grand filet est assimilé à un être vivant incarnant le collectif lignager et fait l'objet d'un partage entre fractions lors du processus de segmentation).

A contrario, d'autres Bété, notamment les Bété de Daloa, étudiés par Denise Paulme en 1958 et plus récemment par Zunon Gnobo¹⁰, ignorent l'institution matriclanique mais ont développé en revanche une organisation tribale-lignagère à la fois plus structurée (qu'atteste la notion de *digpè* désignant tantôt le patriclan tantôt la tribu) et moins liée aux activités cynégétiques.

8. Voir C. MEILLASSOUX (1964) pour les Gouro et E. TERRAY (1969) pour les Dida.

9. Des relations commerciales étaient organisées selon deux axes principaux ; l'un tourné vers le Sud, animé par les négociants européens depuis le XVI^e siècle et spécialisé dans des transactions de captifs contre des objets appelés manilles. L'autre tourné vers le Nord, organisé par les réseaux de courtiers malinké et spécialisé dans l'échange de la kola forestier contre du fer, des fusils, du sel, etc.

10. Voir D. PAULME (1963) et Z. GNOBO (1980).

Dans un autre ordre d'idée, la question de l'origine (question à laquelle on a souvent recours pour expliquer l'identité ethnique) ne fournit pas davantage d'arguments en faveur d'une identité bété précoloniale. Elle renforce bien plutôt le point de vue inverse. Nos enquêtes menées principalement dans la région de Gagnoa et l'examen d'archives coloniales indiquent que l'histoire du peuplement est singulièrement diversifiée. Certains groupes affirment provenir du Nord, des zones de savane, d'autres du Sud-Ouest, d'autres encore de l'Est et du Sud-Est. Une telle dispersion tranche curieusement avec la version officielle qui prétend que tous les Bété seraient originaires du Liberia. Cette thèse remonte aux premières classifications réalisées par M. Delafosse et G. Thomann¹¹, sur une base strictement linguistique. Les Bété constitueraient l'une des branches du groupe éburnéo-libérien (appelé communément Krou) ; leur foyer aurait été originellement libérien, et à la suite de migrations ils se seraient installés dans le Centre-Ouest ivoirien. On a là l'exemple type d'une construction à la fois intellectuelle et administrative (puisqu'il s'agissait pour le pouvoir colonial de désigner et de classer les populations avant de les administrer et de les « développer ») qui ne dit mot sur ses sources d'information. M. Delafosse et G. Thomann parlent du pays bété, mais en fait (au regard de ses délimitations actuelles) le méconnaissent presque entièrement ; nous sommes au tout début du siècle (1901-1904) et la région du Centre-Ouest ne sera véritablement colonisée (ou, selon l'expression coloniale, pacifiée) qu'entre 1907 et 1912. G. Thomann certes remonte le fleuve Sassandra (depuis la ville de Sassandra jusqu'à Seguela) et fonde les postes militaires de Soubré, Issia et Daloa, mais ces trois postes ne constituent que le pourtour occidental de l'actuel pays bété.

Par la suite, lors de la conquête militaire proprement dite, cette construction de M. Delafosse et G. Thomann posera de sérieux problèmes à leurs successeurs ; découvrant et pacifiant ce pays bété (non sans quelques revers¹²), ils ne cesseront de réitérer dans leurs rapports leur totale méconnaissance des popu-

11. Voir en particulier les deux articles (1901), (1903) de G. THOMANN, « A la Côte-d'Ivoire : le Sassandra », et de M. DELAFOSSE, *Vocabulaire comparatif de soixante langues et dialectes parlés à la Côte-d'Ivoire*, 1904.

12. Notamment le blocus du poste de Daloa en 1908, et la révolte contre celui de Gagnoa en 1913.

lations qui l'habitent, et gagnés à cette sanction du réel, ils mettront en avant les différences internes, d'ordre physiologique, linguistique ou ethnologique, au point de recomposer l'unité initiale en plusieurs groupes distincts (ainsi les « Bété proprement dits » situés sur l'axe tracé par G. Thomann : Soubré — Issia — Daloa, les Tshien du Nord, les Yocolo, les Tshien du Sud). D'aucuns, établissant les premières monographies ethnographiques, souligneront parfois le caractère hétéroclite des origines. Ainsi les Yocolo (qui forment actuellement l'une des nombreuses tribus du pays bété, mais qui en cette période de conquête militaire désignaient un important sous-groupe) seraient d'origine malinké. Par ailleurs, les Bété de Gagnoa, appelés durant les premiers temps de la colonisation « Tshien du Sud », seront distingués des Bété de l'Ouest, notamment au niveau des traits physiques et de la vie matérielle. Quelques années plus tard (1935) un administrateur colonial éclairé, L. Tauxier, fera à propos des Bété cette remarque judicieuse : « Nulle race linguistique n'est plus mélangée du point de vue anthropologique. En fait il y a là un groupe d'hommes dont les origines anthropologiques sont diverses mais qui ont été gagnés par le même système linguistique¹³. »

Malgré de telles réserves, la thèse d'une origine commune sera maintenue ; mais phénomène intéressant, une seconde version, venant en quelque sorte démentir la première, situe le lieu primitif non plus au Liberia mais en Côte-d'Ivoire, exactement dans le Sud-Ouest forestier. Cette version a été proposée récemment (1969) par Louhoy Tété Gauze¹⁴ qui voit dans les Bété les descendants d'un groupe original nommé magwe¹⁵. Il faudrait discuter du bien fondé de cette thèse, rechercher ses sources, mais l'essentiel pour nous consiste à repérer ce à quoi elle participe, en l'occurrence au mouvement de l'ethnicité. Sans anticiper sur des éclaircissements qui viendront plus loin, on

13. A cet égard, mais nous ne sommes pas linguiste, il conviendrait de définir plus précisément ce système linguistique ; car d'une part, l'intercompréhension entre les principaux groupes bété est loin d'être la règle ; d'autre part, si ce système désigne des structures syntaxiques, alors il ne s'applique pas uniquement à l'ethnie bété mais à un ensemble beaucoup plus vaste regroupant une bonne partie des populations de l'Ouest ivoirien.

14. « Contribution à l'histoire du peuplement de la Côte-d'Ivoire », *Annales de l'Université d'Abidjan...*, série F, 1969.

15. D'après L. TÉTY GAUZE, d'autres ethnies sont issues des Magwe, notamment les Dida, les Gagou, les Godié, les Neyo.

peut d'ores et déjà dire qu'en déplaçant le site premier des Bété — le Liberia — dans le Sud-Ouest ivoirien, tout en conservant le principe d'une identité originelle, cette nouvelle version effective une double opération ; d'une part, elle renvoie la première thèse à la période coloniale et aux constructions assez peu étayées des administrateurs, d'autre part et surtout elle constitue en tant que telle une revendication d'autochtonie (site ivoirien et non libérien) dont la compréhension est paradoxalement étrangère aux références précoloniales ; en effet elle ne prend sens que dans le cadre géopolitique ivoirien, dans les procédures de disqualification, voire d'exclusion, émanant d'un lieu qui n'ose dire son nom (le pouvoir politique) ; par là même, elle se présente simultanément comme une entreprise de valorisation et comme une tentative d'inverser l'ordre de préséance : « Les gens de l'Est, les Akan, viennent du Ghana, tandis que nous, Bété, sommes originaires de Côte-d'Ivoire. » En sorte que la question de l'origine, aussi indécidable soit-elle, constitue la pierre angulaire de la conscience collective. Nous verrons à cet égard le rôle particulier joué par les intellectuels dans ce processus de cristallisation ethnique.

En définitive, s'il est clair que la société précoloniale représente l'un des moments clefs de l'ethnicité, un enjeu fondé dans un passé immémorial d'identité ethnique, on ne peut pour autant aligner ne serait-ce qu'un essai de reconstruction de cette société sur ce mouvement réflexif ; plus simplement on ne peut transposer l'ethnie et surtout le sentiment d'appartenir à une même communauté dans le référentiel précolonial. Rendre compte de ce référentiel exige une rupture méthodologique, un abandon du sujet tel qu'il se laisse appréhender aujourd'hui ; nous ne pouvons dans l'espace de ce texte définir plus positivement et plus en détail les tâches d'un tel programme. Indiquons simplement que la rupture envisagée requiert un véritable « dé-paiement », c'est-à-dire une déconstruction de l'objet pré-donné (en l'occurrence les Bété) par une ouverture sur les populations voisines. C'est en procédant de la sorte, en élaborant de nouveaux espaces sociaux (par le repérage de traits socioculturels communs à des groupes aujourd'hui ethniquement différenciés, ou bien par l'identification d'intérêts économiques complémentaires) que l'on pourra donner de la société précoloniale une image plus conforme à ce qu'elle fut, et lui restituer notamment toute sa dimension historique (histoire du

peuplement, formation des groupes tribaux, rôle et évolution des échanges dans l'élaboration de ces espaces sociaux).

Il reste par conséquent à expliquer comment s'est effectivement formée l'ethnie bété, à identifier la série des déterminations qui l'ont conduite à occuper une position singulière sur la scène sociopolitique ivoirienne.

L'ethnonyme « bété » émane des classifications linguistiques de G. Thomann et M. Delafosse, mais on a indiqué en même temps que durant la phase de conquête et de pacification (qui s'est déroulée sur cinq ans : 1907-1912), les responsables militaires, presque à leur insu, mettent en question la valeur générique du désignatif ; non seulement ils affirment que la découverte du pays bété ne s'appuie sur aucune connaissance antérieure, mais qu'en outre ce pays est peuplé de groupes distincts méritant chacun un vocable particulier. Pourtant, après cette période de flottement, soit autour des années vingt, l'ethnonyme désigne sans ambiguïté le pays bété. Que s'est-il passé entre-temps ? Plusieurs facteurs ont contribué à la formation et à l'intégration effective du pays bété. Tout d'abord, dès les débuts de l'installation française, et avant même que ne soit entreprise la politique de pacification, l'ensemble bété, sous la responsabilité de G. Thomann (commandant de cercle), fait partie intégrante du cercle du Sassandra (cercle dont les limites ne subiront pas de changement entre 1896 et 1908) ; c'est précisément dans ce cadre administratif que fut conçue et réalisée la première grande voie du pays bété, à savoir l'axe Soubré-Issia-Daloa. Par la suite (1908-1912), lors des grandes opérations militaires fut créé un quatrième poste, le poste de Gagnoa. A l'achèvement de ces opérations (qui se sont soldées non seulement par un désarmement général des populations, mais aussi par de nombreux tués et blessés, et par un habitat en grande partie détruit), le pays bété est entièrement pacifié mais surtout forme un ensemble cohérent ; celui-ci a grossièrement la forme d'un triangle dont les extrémités représentent les trois postes de Soubré-Daloa-Gagnoa, reliées entre elles par trois voies : Gagnoa-Soubré, Soubré-Daloa, Daloa-Gagnoa. Signalons qu'à la suite d'une réforme survenue en 1908, cet espace n'a pas suivi sur le plan administratif une évolution homogène : Soubré et ses environs immédiats furent rattachés au cercle du Bas-Sassandra, et le reste du pays bété au cercle du Haut-Sassandra. Toutefois, et c'est là à notre sens le point essentiel, le dispositif routier

a créé les conditions de ce que les autorités coloniales ont appelé dans les années vingt un « grand espace économique naturel », à savoir le bassin du Sassandra.

Il nous semble donc que pour comprendre le processus ethnique en tant que tel, il faut saisir au préalable la notion du « pays ». Cette notion est tout entière contenue dans les pratiques tant militaires qu'administratives des colonisateurs français. Dans leur esprit, il s'agit de créer un nouvel espace qui soit aisément contrôlable et qui permette à terme sa mise en valeur économique. C'est pourquoi il s'élabore largement sur une *tabula rasa* ; des pans entiers de l'univers précolonial disparaissent ou s'estompent progressivement : les activités cynégétiques et guerrières, l'organisation des échanges et des communications intertribales, et aussi les formes de mobilité résidentielle. A cet égard, il faut se défaire d'une représentation qui fige dans ses traditions la société précoloniale : les nombreux conflits entre villages, la vocation segmentaire de la structure sociale lui confèrent un caractère instable. Par suite, le dispositif colonial met fin à ce genre de pratiques et intègre les populations locales dans un espace désormais fixe ; l'habitat en grande partie détruit (par les militaires ou par les populations elles-mêmes) est autoritairement réorganisé le long des axes routiers ou à proximité. En sorte que la notion géographique du pays nomme ce cours nouveau imposé *manu militari* aux colonisés et annonce de futures transformations socioéconomiques ; l'obligation de payer l'impôt, de cultiver et de vendre certains produits (kola, caoutchouc) pour son recouvrement, le travail forcé destiné aux aménagements d'infrastructure sont autant d'éléments qui tout à la fois requièrent et justifient la maîtrise de l'espace et de l'habitat.

Ainsi dans cette première phase de colonisation (1913-1925, correspondant à la mise en place du dispositif colonial) le pays bété se constitue pratiquement. Mais à cela s'ajoute une donnée supplémentaire qui entame le processus ethnique proprement dit.

En effet, ce dispositif colonial se heurte à plusieurs formes de résistance : au refus de payer l'impôt, à une faible participation des populations aux premiers projets de mise en valeur (opération caoutchouc) ; mais surtout le travail forcé et l'enrôlement militaire pour la grande guerre européenne provoquent de nombreuses fuites. Elles concernent principalement les

jeunes hommes et ont pour destination la Basse-Côte¹⁶. Cette région de Côte-d'Ivoire, qui fut dans la seconde moitié du XIX^e siècle (c'est-à-dire avant la création de la colonie) la zone d'appui de la pénétration française (mais où les Anglais avaient des comptoirs de commerce), constitue un foyer d'attraction par la présence notamment des principaux centres urbains de la colonie : Grand-Lahou, Bassam et Bingerville (ces deux derniers ayant été avant Abidjan les capitales successives de la colonie). Cette toute première vague d'exode rural est essentielle à la compréhension du processus ethnique. D'une part, elle met en rapport le pays bété avec les pôles dominants de la colonie ivoirienne et inaugure un mouvement de migration vers la ville et de salariat, qui s'amplifiera au cours des décennies suivantes. D'autre part, ce rapport avec la société globale s'établit sous le signe de l'inégalité. En effet, le pays bété ne s'intègre au système colonial que tardivement ; lorsque les opérations militaires s'achèvent en 1912-1913, il est l'un des derniers à être pacifié ; si bien que les jeunes migrants qui s'installent en Basse-Côte découvrent une contrée où la colonisation a déjà largement amorcé son « œuvre », où s'est élaborée une vie administrative et économique, où les rapports entre colonisateurs et colonisés ne relèvent plus de la simple soumission, mais suivent une évolution plus complexe ; une économie de plantation essentiellement « indigène » fondée sur le café et le cacao se développe dans le Sud-Est (c'est-à-dire à proximité de la Basse-Côte), le commerce africain est actif et surtout bon nombre de postes de commandement, de maîtrise, sont occupés (aussi bien dans l'administration que sur les chantiers) non point par des Français, mais par des Ivoiriens. Bref ils sont confrontés à une réalité qui les place d'emblée au bas de l'échelle sociale et les confine durablement au rôle de manœuvre ou de subalterne.

C'est sur cette base que se dessinent les rudiments d'un stéréotype et d'une conscience ethniques. Les rapports coloniaux de l'époque sont à cet égard éloquentes ; ils parlent explicitement de « ces jeunes Bété au tempérament turbulent et instable » qui ne parviennent pas à se fixer dans un emploi.

Ainsi, la Basse-Côte et plus généralement le Sud-Est se présentent à la fois comme un pôle où existe un marché du travail et comme le lieu où se résume l'histoire récente de la

16. Ainsi appelle-t-on la région comprise entre Grand-Lahou et Grand-Bassam.

colonie. Les rapports sociaux cristallisent des références ethniques, car la colonisation a engendré des inégalités particulières entre régions ; certaines populations collaborent déjà à l'entreprise coloniale, tandis que d'autres sont à peine « pacifiées ». Aussi être manoeuvre signifie en même temps être bété, car la situation objective (prolétariat flottant) de ces jeunes migrants s'identifie à la position différentielle entre leur pays d'origine et les zones attractives de la colonie ivoirienne. Précisons que l'expression « jeunes Bété » prend dans les rapports administratifs un sens tout à fait extensif et désigne indistinctement les originaires d'une vaste région comprise entre Sassandra et Daloa (équivalant à peu près à l'ancien cercle de Sassandra). Sans doute est-ce en Basse-Côte que le vocable est devenu d'usage courant, c'est-à-dire sort du milieu rural (le pays récemment pacifié), pour être utilisé aussi bien par les intéressés que par les autres populations ivoiriennes. Outre ces prémisses d'une conscience collective à l'extérieur du pays bété, le mouvement ethnique se développe également en milieu rural. En effet le « grand groupement économique naturel » annoncé par les administrateurs se réalise progressivement à partir des années 1925-1930 ; à cette époque se met en place une économie de plantation fondée sur deux cultures arbustives, le café et le cacao, dont la dynamique particulière donnera naissance quelques décennies plus tard à ce que l'on est convenu d'appeler une « idéologie d'autochtonie ». Mais avant d'étudier cet aspect essentiel de l'ethnicité bété, examinons plus en détail la genèse et les principaux traits structurels de cette économie.

Un fait majeur domine le développement de l'économie de plantation en pays bété et plus généralement dans le Centre-Ouest ivoirien. A la différence d'autres régions de la colonie, tel le Sud-Est où l'exploitation des cultures pérennes, depuis le début du siècle, est essentiellement prise en charge par les populations autochtones¹⁷, la mise en valeur de cette zone est délibérément conçue comme une entreprise de colonisation agricole. En effet s'y installent dès les années vingt de nombreux colons européens qui se taillent d'importantes plantations (souvent de plusieurs centaines d'hectares chacune). Mais surtout elle devient

17. Cette économie de plantation propre au Sud-Est ivoirien donnera naissance à une couche de planteurs aisés, qui jouera un rôle déterminant dans la formation d'une opposition syndicale et politique au régime colonial.

grâce aux encouragements de l'administration l'un des plus importants foyers d'immigration africaine. Il s'agit dans une première phase d'anciens tirailleurs des troupes coloniales et de commerçants malinké qui peuplent les postes (et deviennent ainsi les principaux agents de l'urbanisation au pays bété : Gagnoa, Daloa etc.) ; ensuite de populations attirées par les possibilités de revenus qu'offre la production cacaoyère (jusqu'aux années 1935 seul le cacao est cultivé, par la suite le café lui sera associé et le reléguera progressivement à la seconde place). Ces populations sont d'origines diverses. Beaucoup proviennent de la savane ivoirienne (Malinké-Senoufo) et des colonies soudanaises limitrophes (Maliens-Voltaïques) ; d'autres du Centre-Est ivoirien, de l'imposant pays baoulé, qui ne cessera au fil des années d'augmenter son contingent de migrants en direction du pays bété. Bien que l'installation d'étrangers à la région, de colons, ait présidé au démarrage de l'économie de plantation, les populations autochtones ne restent pas à l'écart de son expansion. En fait, le processus s'est déroulé en deux temps. Dans un premier, elles résistent à l'administration qui prétend les obliger à cultiver le cacao sur des champs collectifs ; dans un second, correspondant aux débuts des années trente, elles s'adonnent progressivement à l'exploitation du café sur les petites plantations strictement individuelles (qu'elles diversifient par la suite en cacaoyers). L'explication d'une telle attitude (que les administrateurs de l'époque interprétèrent en terme d'« engouement ») tient tout entière dans la mise en place autour des années 1930-1940 d'un système socioéconomique original et largement autonome ; original en ce sens qu'il se développe en pays bété et dans tout le « bassin du Sassandra » sur la base de relations complémentaires entre autochtones et allochtones ; autonome dans la mesure où le contenu de ces relations, et plus généralement la dynamique de l'économie de plantation, échappe (même si elle en a été l'initiatrice) au contrôle de l'administration coloniale¹⁸.

La complémentarité entre autochtones et allochtones se dégage principalement de deux types de relations. D'une part, une relation de travail : les migrants, principalement les Malinké

18. Nous renvoyons sur tous ces points à notre thèse éditée chez Karthala, *La Société bété : ethnicité et histoire*.

et les Voltaïques, s'engagent chez les Bété et participent ainsi au développement d'une économie de plantation autochtone. D'autre part, une relation foncière ; cette relation est fondamentale car elle conditionne la première. Pour fixer ce volant de main-d'œuvre, c'est-à-dire en fait pour répondre favorablement aux aspirations des migrants (dont l'objectif n'est pas de vendre durablement leur force de travail mais d'accéder à la terre), les autochtones cèdent des portions de forêt aux étrangers : dans un premier temps pour leur permettre d'assurer leur subsistance, dans un second pour leur ouvrir l'accès à l'arboriculture marchande. Ce dernier point mérite quelques précisions car il est au cœur de la dynamique particulière du système socio-économique local, de l'infléchissement progressif des relations entre autochtones et allochtones en positions concurrentielles, voire antagonistes.

En effet la possibilité offerte aux étrangers de s'adonner aux cultures pérennes est certes la contrepartie obligée des relations de travail contractées par ailleurs, mais elle est aussi pour les autochtones un moyen privilégié de réaliser, parallèlement à la commercialisation du café et du cacao, un second revenu. Sans examiner en détail les ressorts qui ont sous-tendu le mouvement massif d'aliénation foncière, on retiendra simplement que la métamorphose de la terre en marchandise suit un processus similaire à celui des changements sociaux qui surviennent par ailleurs dans le cadre de l'économie marchande. De la même manière qu'en se généralisant cette économie implique une individualisation, c'est-à-dire un déplacement de la structure sociale fondée sur l'unité lignagère vers la famille nucléaire, les ventes de terre se réalisent dans un contexte de relations strictement interindividuelles et au coup par coup selon les besoins monétaires des uns (les autochtones) et la demande foncière des autres (les allochtones).

En d'autres termes, la vente représente l'une des formes du procès d'individuation ou plutôt réalise de fait le mouvement de l'appropriation privée. Le régime foncier antérieur reposant sur un simple droit d'usage, elle démontre aux yeux de tous et dans l'instant même de son accomplissement l'accès de chacun à la propriété. Certes l'on constate que bon nombre d'aliénations se concentrent dans quelques mains, celles des aînés qui

usant de leur traditionnel pouvoir de distribution¹⁹ transforment celui-ci en capacité de vente ; mais, au moins virtuellement, chaque planteur est en mesure de vendre une portion de la terre qui est censée lui revenir.

Avant d'examiner les effets de cette logique particulière des cessions de terre sur l'évolution des rapports entre autochtones et allochtones, il convient de dégager les caractéristiques majeures du système socio-économique local.

Amorcé depuis les débuts de la colonisation, ce mouvement d'immigration prend de plus en plus d'ampleur au cours des décennies suivantes, notamment durant la période 1950-1960 (période où les cours du café et du cacao sont particulièrement élevés, et qui correspond par ailleurs — suite à l'abolition du travail forcé²⁰ — à l'arrivée, sur le marché du travail agricole, d'une abondante main-d'œuvre) où se multiplient les installations de Dioula, de Voltaïques et surtout de Baoulé.

De sorte que le paysage ethnique du Centre-Ouest se recompose entièrement. Les terroirs villageois forment désormais des ensembles mixtes où se mêlent les plantations bété et les plantations allochtones ; l'habitat lui-même est transfiguré : aux toponymes autochtones s'ajoutent ceux des résidences dioula et baoulé. En certains endroits, notamment dans les villages situés à proximité des villes, les populations bété sont devenues au fil des années minoritaires.

Tout en reposant sur un accès facile à la terre, le système socio-économique local génère des exploitations de petite taille, de l'ordre de trois à quatre hectares en moyenne. A cela plusieurs explications. Du côté autochtone, l'expansion de l'économie de plantation correspond à l'éclatement des patrilignages et à un mouvement d'individuation se traduisant notamment par la non-reproduction des rapports de dépendance entre aînés et cadets. Chaque planteur bété devient donc responsable de son unité de production mais ne dispose que de très peu d'actifs²¹ pour la mettre en valeur (à l'exception des notables nommés par

19. Avant la colonisation, les aînés contrôlaient la distribution foncière mais ne disposaient pour autant d'aucun droit de propriété. En fait, ce contrôle correspondait à l'une de leurs nombreuses attributions et n'était pas isolable d'un pouvoir plus général sur le fonctionnement du système lignager.

20. Destinées aux travaux d'infrastructure et aux colons européens, les réquisitions de main-d'œuvre ont été abolies en 1947 scellant la victoire du syndicat agricole africain et de son leader Houphouët-Boigny sur l'administration coloniale.

21. Lui-même, son ou ses épouses, éventuellement certains de ses fils.

l'administration coloniale qui bénéficient des réquisitions de main-d'œuvre).

C'est pourquoi il fait appel à la main-d'œuvre « étrangère » pour l'accomplissement de certaines tâches culturales (en particulier l'entretien des plantations). Mais comme la fixation de cette main-d'œuvre dépend des possibilités d'accès à la terre, il est amené à limiter ses propres plantations de manière à pouvoir lui concéder quelques portions de forêt.

Les cessions et les aliénations foncières se réalisent de gré à gré et sur la base de petites superficies, l'économie de plantation allochtone est dans ses grandes lignes la réplique de son homologue autochtone.

Toutefois la moyenne des exploitations mises en valeur par les migrants est sensiblement supérieure à celle des plantations bété ; alors que celle-ci tourne autour de trois hectares, celle-là atteint un peu plus de quatre hectares. Sans être important, un tel écart dénote un rapport inégal entre autochtones et allochtones.

Ces derniers ont en effet l'avantage sur deux points stratégiques. D'une part, ils peuvent diversifier leurs acquisitions foncières : acheter une parcelle à tel autochtone, une seconde à tel autre, etc. (globalement l'occupation allochtone s'élabore à partir de deux ou plusieurs terroirs bété). D'autre part, ils disposent d'une main-d'œuvre — notamment familiale — plus nombreuse.

Cet écart n'aurait très probablement pas eu de conséquence grave si le système s'était stabilisé, c'est-à-dire si l'immigration étrangère et l'offre de terre autochtone avaient progressivement diminué. Rien de tel n'est survenu, bien au contraire. Les vagues migratoires continuent à se succéder dans la décennie qui suit l'indépendance ; période durant laquelle s'installent de plus en plus massivement des originaires du pays baoulé. Or l'immigration des gens de l'Est présente des caractéristiques tout à fait particulières. A la différence des Dioula et des Voltaïques, les migrants baoulé ne contractent pas de relations de travail avec les autochtones ; leur seule stratégie consiste à acquérir de la terre (soit par un simple achat, soit en offrant divers cadeaux), et à établir leur propre habitat, leur propre espace de cultures à l'intérieur des terroirs autochtones. Cette stratégie a certes été encouragée par les Bété qui leur ont assez aisément cédé des terres, mais elle a surtout bénéficié de l'appui des

autorités, tant coloniales qu'ivoiriennes ; les nombreux conflits qui ont surgi de cessions de terres abusives ou douteuses ont été réglés la plupart du temps à l'avantage des migrants : à l'indépendance, le mot d'ordre gouvernemental « la terre est à celui qui la cultive » entérine la dynamique migratoire, brise de fait tout recours aux droits fonciers traditionnels.

Par ailleurs, les planteurs baoulé se situent dans leur ensemble au sommet de la stratification socioéconomique locale ; leurs exploitations ont une taille moyenne de six hectares. Taille qui s'explique par le fait qu'ils constituent souvent des groupes d'entraide et contrôlent un réseau de main-d'œuvre autonome d'origine baoulé (de jeunes Baoulé notamment sont employés six mois ou un an pour l'entretien des plantations).

En dernière analyse, ce qui est apparu dans la phase ascendante de l'économie de plantation locale comme une « complémentarité fonctionnelle²² » entre autochtones et allochtones s'est progressivement transformé en un rapport concurrentiel. Plus précisément, l'immigration étrangère s'est concrétisée par un mouvement de colonisation agricole dont la maîtrise a échappé aux populations bété. La multiplication incontrôlée des ventes de terres a engendré deux difficultés majeures mettant en question à terme la reproduction de l'économie de plantation autochtone. D'une part, les aliénations foncières ont entraîné une forte pression sur la terre et abouti dans certains cas à une véritable saturation des terroirs (laquelle provoque à son tour un vieillissement des plantations et une dégradation des sols). D'autre part, en devenant planteurs, les migrants non seulement cessent pour la plupart de travailler sur les exploitations autochtones, mais en outre drainent pour leur propre compte une bonne partie de la main-d'œuvre disponible. Cela débouche sur une raréfaction de la force de travail et partant sur une situation concurrentielle, voire conflictuelle, entre les divers groupes. A ce jeu, les allochtones ont conquis une position avantageuse dans la mesure où ils contrôlent, souvent par simple affinité d'origine, les réseaux de main-d'œuvre dioula, voltaïque et baoulé. Ainsi l'écart entre autochtones et allochtones tend à s'approfondir, et souvent moins en fonction

22. Pour reprendre une expression de J.-P. CHAUVEAU et J. RICHARD : cf. « Une périphérie recentrée : à propos d'un système local d'économie de plantation en Côte-d'Ivoire », *Cahiers d'études africaines*, XVII, 68, 1977.

d'une différence de superficies, que par rapport aux rendements obtenus, c'est-à-dire par rapport à la quantité des produits récoltés (les allochtones grâce à leur main-d'œuvre réalisant les meilleures récoltes).

C'est dans ce contexte de raréfaction des facteurs de production que s'est développée chez les Bété ce que nous avons désigné par l'expression « idéologie d'autochtonie ». Les ventes de terres, dès lors qu'elles débouchent sur une pression foncière, qu'elles ne permettent plus de fixer la main-d'œuvre, sont en quelque sorte évacuées de la conscience collective ; la présence d'étrangers à la région est vécue comme une véritable colonisation, et la référence aux droits fonciers traditionnels, à la présence autochtone, devient le point central de la revendication ethnique ; mieux encore cette idéologie devient l'un des éléments constitutifs de l'ethnicité bété.

Par cette analyse de la formation et de l'évolution du système socioéconomique local, nous n'avons pas épuisé la série des déterminations qui ont contribué à l'élaboration de ladite ethnicité. Car sur cet arrière-fond d'économie de plantation se sont greffés d'autres éléments qui pour une part peuvent être considérés comme la conséquence des contradictions d'intérêts qui ont progressivement miné cette économie, mais pour une autre part relèvent de processus indépendants.

Le premier élément concerne les rapports entre le monde rural et le monde urbain. Ainsi que nous l'avons indiqué, dès la fin de la conquête militaire et durant la mise en place du dispositif colonial, de nombreux originaires bété, notamment des jeunes, s'installent en Basse-Côte et constituent l'un des noyaux importants de la main-d'œuvre des chantiers urbains. En dépit du développement d'une économie de plantation autochtone, cet exode rural va se poursuivre et s'amplifier ; plus exactement il croît jusqu'à la fin des années quarante, puis connaît une phase de répit et d'inversion dans la décennie 1950-1960 (période consécutive à l'abolition du travail forcé et couvrant une phase privilégiée de cours élevés du café et du cacao), enfin reprend une nouvelle vigueur à partir de l'indépendance : la dégradation des conditions d'exploitation des terroirs villageois, et surtout une stratégie massive de scolarisation donnant à cette émigration un caractère semble-t-il définitif.

D'une certaine manière, cet exode rural qui n'a cessé de suivre la même orientation, à savoir l'axe pays bété — Basse-Côte (et

plus particulièrement l'axe pays bété — Abidjan) a permis de différer une crise plus aiguë de l'économie de plantation autochtone.

On estime qu'actuellement 45 % de la population bété habitent en ville et occupent pour l'essentiel des emplois salariés. Un tel pourcentage de citoyens qui met en évidence une nette disjonction entre le pays et l'ethnie bété devrait en principe estomper les références ethniques ; la ville (et surtout la capitale ivoirienne) paraît le lieu idéal des brassages socioculturels où émergent de nouveaux rapports sociaux (dans le cadre par exemple du quartier et du milieu de travail). Dans le cas présent, on ne peut tenir un pareil raisonnement. À l'inverse, l'existence d'un important pôle urbain constitue un facteur essentiel à l'élaboration d'une conscience collective bété. À cet égard, plusieurs données doivent être prises en compte. Tout d'abord, jusqu'à une date encore récente (environ les années soixante, avant que l'économie de plantation ne connaisse de graves difficultés, et avant que les planteurs bété n'entreprennent une stratégie de scolarisation), l'exode rural n'a pas toujours débouché sur une installation urbaine définitive, loin s'en faut. Après avoir travaillé plusieurs années en Basse-Côte, de nombreux migrants sont retournés au pays, quitte à tenter une nouvelle réinsertion citadine un peu plus tard. En sorte que durant toute la période coloniale, l'on assiste à un mouvement de va-et-vient entre la ville et la campagne, entre les pôles attractifs de la société ivoirienne et le milieu d'origine ; un tel balancement constitue à notre sens un moment important de la formation ethnique, car en élargissant l'horizon du pays bété, notamment par l'établissement de passerelles entre la situation de planteur et celle de salarié, il forge les contours d'une « société civile » à l'intérieur de la société globale ivoirienne.

En second lieu, l'émigration, qui a pris un tour plus définitif autour des années soixante, n'a pas pour autant créé une rupture entre le milieu rural et l'univers citadin. Chaque village bété est flanqué de ce que l'on peut appeler un double urbain ; celui-ci se manifeste concrètement par l'existence en ville (surtout à Abidjan) d'associations d'originaires, associations destinées certes aux citoyens qui trouvent dans les liens villageois un moyen immédiat de résoudre certains de leurs problèmes (financiers — il s'agit en effet souvent de groupements mutualistes —, accès à un emploi, etc.), mais dont la fonction déborde ce cadre

strictement urbain pour s'appliquer en retour au pôle rural ; en effet, ces groupements d'originaires prennent souvent une part active à la vie villageoise, y redistribuent une fraction importante de leurs revenus salariaux, et se mêlent très directement aux entreprises de modernisation (habitat, voirie, etc.). On ne peut comprendre aujourd'hui le milieu villageois²³ sans y intégrer ces « absents ». Mieux encore, étant donné la crise actuelle de l'économie de plantation autochtone, ce milieu se définit de moins en moins par ses activités arboricoles et tend à s'identifier à l'univers urbain et salarial.

De ce point de vue, on observe à l'échelle régionale une différenciation entre villages (se traduisant en rivalités et surenchères lors de moments privilégiés de la vie sociale, telles les funérailles) due au poids inégal des doubles citoyens : certains n'ont que des ouvriers et des employés, tandis que d'autres revendiquent également des cadres et des représentants de professions libérales.

Malgré leur intérêt, ces indicateurs sont insuffisants pour notre argumentation ; ils sont à la fois trop particuliers (chaque village est renvoyé à son double urbain) et trop généraux (la plupart des villages ivoiriens peuvent être appréhendés à partir de cette trame). Ils prennent cependant une réelle valeur si on leur ajoute une donnée importante. Souvent ces associations ou certains de leurs membres (cadres, intellectuels) ne se contentent pas d'orienter les destinées très spécifiques de leur village d'origine ; face à la dégradation de l'économie de plantation, ils se posent en détenteurs d'une conscience plus globale des problèmes régionaux ; plus exactement les difficultés propres à leur village d'origine ne sont que l'illustration locale d'une crise qui concerne l'ensemble du pays bété, voire l'ensemble de l'Ouest ivoirien. Parfois, du reste, ils se heurtent au milieu villageois qui malgré (ou à cause de) ces difficultés continue à aliéner ses terres. Aussi bien l'inégalité tendancielle entre planteurs bété et planteurs allochtones est-elle mise au jour, voire amplifiée, par ceux qui sont précisément hors du système socioéconomique local.

Dans cette perspective, l'idéologie d'autochtonie évoquée précédemment est tout autant, sinon plus, le fait des citoyens (et

23. Sur ce point, voir notre article : « Les métamorphoses urbaines d'un double villageois », *Cahiers d'études africaines*, XXI, 81-83, 1981.

notamment des intellectuels) que des ruraux. Par leur entremise elle s'infléchit en conscience ethnique ; il ne s'agit pas seulement de redonner vie aux droits fonciers ancestraux, mais de valoriser dans un tel contexte de colonisation agricole l'ensemble de la société autochtone (c'est-à-dire ses règles, ses valeurs, etc.). L'idéologie d'autochtonie se double ainsi d'une idéologie traditionaliste.

Mais l'on ne saurait véritablement rendre compte du problème bété sans en examiner l'ultime dimension. Car le rôle des citoyens, notamment des intellectuels, ne se joue pas seulement sur la scène rurale, mais aussi sur la scène proprement politique où l'ensemble des facteurs favorisant l'expression ethnique (mise en valeur coloniale — rapports autochtones/allochtones) se cristallise en une sorte d'opposition au pouvoir d'Etat ivoirien.

Pour situer la scène revenons quelque temps en arrière, soit à la fin des années quarante. A cette époque, le pouvoir colonial se libéralise : les activités syndicales et politiques sont autorisées, et apparaissent presque simultanément le syndicat des planteurs (1944) et le RDA (section ivoirienne créée en 1946). A la tête de ces deux appareils un unique leader, l'actuel président Félix Houphouët-Boigny. Très vite il obtient satisfaction (en tant que député à l'Assemblée nationale) sur l'une des revendications principales du syndicat des planteurs, à savoir l'abolition du travail forcé (1947).

Si, dans les années qui suivent, le RDA s'affirme incontestablement comme le parti dominant, représentant, malgré quelques réajustements²⁴, un certain radicalisme (revendication indépendantiste), de nombreux partis émergent dans la décennie qui précède l'indépendance ; en particulier, un mouvement politique important, le MSA (Mouvement socialiste africain) affilié à la SFIO. Bien qu'il apparaisse plus réformiste que le RDA (sa position était assimilationniste et non indépendantiste), ce parti attire de nombreux sympathisants, notamment dans l'Ouest ivoirien et surtout dans l'une des trois grandes régions du pays bété, la région de Gagnoa.

24. A partir de 1950, le RDA signe « la paix coloniale » et inaugure une période de collaboration avec l'administration française, soutient notamment la loi-cadre de 1956 et appelle à voter positivement au référendum de 1958 instituant la communauté franco-africaine. Voir à ce sujet J. SURET-CANALE, *De la colonisation aux indépendances — 1945-1960*, Paris, Editions Sociales, 1972.

De prime abord, la rivalité puis l'antagonisme entre les deux mouvements relèvent d'un schéma connu : les appareils politiques dirigés par les premières élites africaines trouvent spontanément leur base sociale et partant leur légitimité auprès des populations dont leurs leaders sont originaires (c'est ce qu'on appelle communément le « clientélisme ») ; ainsi Houphouët-Boigny recruterait parmi l'ethnie baoulé, et le leader du MSA, en l'occurrence Dignan Bailly (originaire de Gagnoa), parmi les Bété. En réalité les choses sont plus complexes. Au lieu d'expliquer les enjeux politiques en fonction des appartenances ethniques, il nous paraît plus juste d'analyser ces appartenances, ou plutôt ces regroupements, comme l'expression politique de rapports sociaux qui se sont élaborés aussi bien à l'échelle locale qu'au niveau du territoire national.

Avant d'étayer cette affirmation, donnons quelques repères historiques.

En 1956, le résultat des élections municipales témoigne de la forte implantation du MSA dans le Centre-Ouest puisque la liste de Dignan Bailly l'emporte sur celle du RDA. L'année suivante ont lieu les élections à l'assemblée territoriale ; durant la campagne, la rivalité entre le MSA et le RDA provoque de nombreux incidents ; le plus important se produit dans la région de Gagnoa : tandis qu'une caravane conduite par le député sortant de Daloa (M. Diarrassouba) s'apprête à effectuer une tournée électorale, des villageois, non loin de la ville, lui dressent une véritable embuscade. Après l'assaut, on dégage deux tués (dont Diarrassouba) et plusieurs blessés.

Le résultat du scrutin (mai 1957) donne le RDA vainqueur. Toutefois la validité de l'élection est contestée ; du côté MSA, on estime que les chiffres ont été truqués et que la victoire aurait dû revenir aux socialistes de Dignan Bailly. Cet événement, qui montre l'ampleur des hostilités entre les deux mouvements, mérite un bref examen.

Tout d'abord, l'analyse en termes d'opposition ethnique doit être sérieusement nuancée ; car si l'on dénombre une majorité d'allochtones dans les rangs du RDA, on y compte également des autochtones, en particulier des notables (chefs administratifs). De même, dans le MSA on trouve certes de nombreux Bété mais aussi des ressortissants dioula.

Comme l'a fort bien montré H. Raulin²⁵ qui à cette époque se livrait à l'étude des problèmes fonciers dans la région, l'opposition des deux mouvements repose essentiellement sur un clivage entre une couche ou une classe de petits planteurs et une sorte de bourgeoisie locale, composée de gros planteurs (majoritairement étrangers : Dioula, Baoulé, Dahoméens²⁶), de notables, de commerçants et de transporteurs, bref tous ceux qui gravitent autour des affaires lucratives de la région, formant ainsi de véritables lobbies.

Par ailleurs, le programme de Dignan Bailly met au jour la réalité socioéconomique locale. En effet, y figure l'exigence de réguler les vagues migratoires et les cessions de terres. La présence allochtone, en tant que telle, n'est pas rejetée (le besoin de main-d'œuvre est au contraire affirmé) : en revanche y est dénoncé le processus par lequel cette présence instaure progressivement un rapport inégal entre autochtones et allochtones conduisant les uns à la paupérisation et permettant aux autres une éventuelle accumulation.

Dans ce contexte, le rejet du RDA vise essentiellement sa base sociale (et non précisément son option indépendantiste), c'est-à-dire la souche économiquement dominante sur laquelle il s'appuie. Au reste, l'on ne saurait comprendre cette perception locale du RDA sans en saisir la dimension plus globale : car en recrutant essentiellement parmi les personnages influents et les lobbies de la région, le PDCI-RDA corrobore la représentation plus générale qui lui est attachée. Comme on l'a dit, ce mouvement politique (bien qu'ayant une vocation panafricaine) est en Côte-d'Ivoire organiquement lié au syndicat des planteurs. Or ce syndicat n'a qu'assez faiblement recruté parmi les petits exploitants de la région de Gagnoa et plus généralement dans l'Ouest ivoirien, la plupart de ses adhérents provenant de l'Est et de la Basse-Côte.

A cela on doit ajouter que ce qui apparaît immédiatement comme une opposition ethnique (par exemple bété/baoulé) doit au préalable s'analyser sous un angle à la fois socioéconomique et historique. La base active ou militante du syndicat est

25. Mission d'étude des groupements immigrés en Côte-d'Ivoire, fasc. 3, *Problèmes fonciers dans les régions de Daloa et Gagnoa*, ORSTOM, 1957.

26. Certains d'entre eux ont dès cette époque racheté des plantations européennes.

principalement composée de grands planteurs²⁷ et de commerçants ; en s'opposant à l'administration coloniale, et en présentant un cahier de revendications (qui porte principalement sur une égalisation du prix des cultures arbustives entre planteurs ivoiriens et colons européens, et sur l'abolition du travail forcé), elle incarne certes l'intérêt général, à savoir celui de tous les planteurs de denrées d'exportation, mais surtout elle défend sa sphère particulière ; autrement dit, cette « avant-garde » se dévoile comme une couche dominante au sein de la société colonisée.

En dernière analyse, la base sociale du syndicat et finalement l'opposition MSA/RDA mettent en évidence le développement différentiel des économies de plantation ivoiriennes. A l'est s'est constitué assez tôt (dès le début du siècle) une sorte de bourgeoisie rurale (coexistant cependant avec un secteur de petite production marchande) tandis qu'à l'ouest du Bandama s'est élaboré plus tardivement un système fondé sur la petite plantation et sur les rapports entre autochtones et allochtones.

En dépit du charisme de F. Houphouët-Boigny, le PDCI-RDA, qui va devenir le parti unique de la nation ivoirienne, reste en quelque sorte marqué par ses origines, véhiculant avec lui l'histoire récente de la colonie et les rapports inégaux qui se sont créés entre les régions de la zone forestière ivoirienne.

L'indépendance confirme et renforce ce clivage. Dignan Bailly est certes député à l'Assemblée nationale mais n'obtient aucun portefeuille ministériel. Il disparaît assez vite de la scène politique ivoirienne et meurt quelques années plus tard. De surcroît assez peu de représentants du monde bété participent aux divers gouvernements qui se sont succédé jusqu'à aujourd'hui.

En milieu rural, les vagues migratoires en direction du pays bété connaissent une nouvelle expansion ; s'y installent massivement des ressortissants baoulé qui par leur stratégie spécifique relancent le mouvement de cession de terres.

Fidèle à son passé récent, la région de Gagnoa, durant ces premières années d'indépendance, est le théâtre de multiples incidents entre autochtones et allochtones. En outre, lors du pseudo-coup d'Etat de 1963 (montrant que les options choisies par le chef de l'Etat ivoirien étaient loin de faire l'unanimité)

27. En tête desquels figure Houphouët-Boigny.

de nombreux originaires du pays bété (et notamment de la région de Gagnoa) sont arrêtés. L'événement le plus grave survient en 1970. Cette année-là se déroulent les élections pour le renouvellement des postes de secrétaires du PDCI. A Gagnoa, tout concourt pour que le candidat officiel du parti soit élu. Mais depuis quelque temps, se tiennent dans les villages du sud de la région, et notamment dans le canton Guébié, des réunions plus ou moins secrètes. Leur animateur, un étudiant nommé Nragbé Kragbé (originaire du Guébié) ; leur objectif, récuser la validité du prochain scrutin et provoquer un mouvement de contestation.

Le 26 octobre, une cohorte de quelques centaines de planteurs bété originaires des cantons Paccolo, Zabia et Guébié²⁸, avec à sa tête Nragbé Kragbé, monte sur Gagnoa. Cohorte étrange et visiblement décidée à en découdre puisque nombre de ces paysans sont armés de machettes et de fusils de chasse (certains sont revêtus des parures de guerre traditionnelles). Arrivée au centre de la ville, elle occupe promptement les divers sièges administratifs de Gagnoa ; d'après les récits, on ne peut guère parler d'affrontement durant ces premières heures de la rébellion : seuls quelques représentants de l'Etat ont été molestés. Leur accoutrement et surtout leur réputation de guerriers redoutables ont suffi à ces planteurs autochtones pour se rendre maîtres des lieux ; pendant ces instants de symbolique prise du pouvoir, on se livre à une sorte de « désivoirisation » des bâtiments publics : sur la place de la mairie, on proclame la « République d'Eburnie » et on dresse un nouveau drapeau.

Mais très vite les événements vont prendre une tournure plus dramatique ; d'abord intervient la gendarmerie de Gagnoa : premiers coups de feu et premières victimes. Puis l'armée, qui investit et quadrille systématiquement la ville. Mais la répression ne s'achève pas là : elle se poursuit dans les villages et cantons où s'est fomentée la rébellion, c'est-à-dire dans le Paccolo, le Zabia et le Guébié. Il est difficile aujourd'hui d'établir un bilan, et aucune estimation officielle n'a été faite à ce sujet : selon les uns il est de quelques dizaines, selon les autres de plusieurs centaines, voire plusieurs milliers de victimes. La seule donnée que l'on puisse fournir avec précision est celle relative

28. Ces trois cantons mitoyens, situés au sud et à l'est de Gagnoa, correspondent à trois tribus.

au nombre d'individus arrêtés, soit environ deux cents (leur procès a eu lieu en 1976, et par souci d'apaisement ils ont presque tous été libérés). Quant à Nragbé Kragbé, la rumeur publique a longtemps prétendu qu'il avait réussi à s'échapper, mais il est à peu près établi que quelques jours après la rébellion il fut grièvement blessé par les militaires et mourut lors de son transport à l'hôpital. Il n'est pas dans notre propos de porter un jugement sur l'événement lui-même ; disons simplement que ce qui est apparu comme un exercice plutôt excessif de la « violence légitime » traduit, semble-t-il, la crainte mal contrôlée au sein des instances dirigeantes que cette rébellion, très localisée et pour le moins naïve dans sa réalisation, ne fasse tache d'huile, n'entraîne derrière elle d'autres groupes bété ou d'autres populations de l'Ouest ivoirien. A moins que le pouvoir (qui aurait sans nul doute pu arrêter le cours des choses dès les premières réunions) ait cru bon de laisser se développer la rébellion pour mieux en dénoncer le caractère ethnique et occulter ainsi son contenu proprement politique.

Malgré ses aspirations régionalistes (la « République d'Eburnie » désignant grossièrement l'Ouest ivoirien), la révolte est restée limitée aux trois cantons susnommés ; seuls quelques individus originaires des cantons voisins se sont joints au mouvement. De plus, les villages et les ressortissants de cette fraction des Bété de Gagnoa n'y ont pas tous participé ; d'aucuns ont refusé de prendre part à une entreprise jugée aventureuse. Toutefois le caractère très circonscrit de la révolte met en lumière certains phénomènes analysés plus haut. Le personnage de Nragbé Kragbé qui est au cœur de l'événement condense en une figure-limite la question des doubles villageois ; il montre concrètement comment la conscience ethnique, cristallisée autour d'une opposition et d'une visée politiques, est médiatisée par les appartenances tribales et villageoises, par les liens ou réseaux de parenté, bref par la sphère du particulier. Nragbé Kragbé tout en interpellant un vaste ensemble — le pays bété, voire l'Ouest ivoirien — prend appui sur sa base rurale immédiate. Il est en effet originaire du Guébié et les trois cantons impliqués ont depuis l'époque précoloniale d'intenses relations sociales. Par ce tremplin il peut prétendre globaliser les problèmes et récuser la légitimité du pouvoir d'Etat ivoirien. Lors de la fugitive proclamation de la « République d'Eburnie », les rebelles ont distribué un tract sur lequel figuraient la promesse

d'une augmentation spectaculaire des prix des cultures d'exportation payés au producteur (de 180 CFA ils devaient passer à 500 CFA), mais aussi l'exigence du départ des étrangers installés en pays bété. L'idéologie d'autochtonie trouve donc ici (du moins sur « le papier ») son expression la plus nette.

Par ailleurs était mentionnée également sur ce tract la composition du gouvernement de cette « nouvelle République » (son « président » devait être bien évidemment Nragbé Kragbé, lui-même, et la plupart des ministres originaires du pays bété). Au-delà de cette étrange fascination du pouvoir politique montrant qu'à peine commencée la rébellion se métamorphose déjà en appareil d'Etat, cette « République » est censée regrouper la plupart des populations de l'Ouest ivoirien. La conscience ethnique devient ainsi mouvement régionaliste ; ou plutôt, dans cette aspiration clairement séparatiste, les Bété sous la houlette de leur « avant-garde » (région de Gagnoa) sont propulsés chefs de file d'une vaste région dont les diverses populations partagent avec ces derniers toute une série de caractéristiques : des références précoloniales (une organisation sociale similaire, des processus de peuplement se recoupant parfois, des réseaux d'échanges, etc.), mais surtout une colonisation tardive par rapport au reste du pays, une économie de plantation fondée sur la petite exploitation, un territoire qui est devenu centre d'attraction pour des dizaines de milliers d'immigrants ; enfin marquées par des oppositions locales au RDA, et malgré la présence en leur sein de nombreux cadres et intellectuels, ces populations de l'Ouest ivoirien n'ont guère de représentants dignes de ce nom au niveau du pouvoir d'Etat.

En bref, la « République d'Eburnie » nomme en une synthèse chimérique l'ensemble des déterminations, identifiées plus haut ; ou plutôt elle les efface symboliquement, s'appliquant à accomplir jusqu'au bout, jusqu'à l'acte subversif, les velléités de l'idéologie d'autochtonie.

Malgré cet appel à l'extension du mouvement, la rébellion resta isolée, et fut durement réprimée là où précisément elle prit naissance. Toutefois la répression entraîna des incidents sporadiques entre autochtones et allochtones (notamment entre Bété et Baoulé) dans la région de Gagnoa, et une manifestation sur le campus d'Abidjan témoigna de la solidarité de certains milieux étudiants.

Ces événements de 1970 nous invitent à conclure sur le fait

ethnique bété. En tant que tels, ils sont l'expression manifeste d'un ethnisme, voire d'un tribalisme (puisque seules quelques tribus y ont pris part) ; cela dit, nous les avons présentés et analysés non point comme le surgissement au cœur de la modernité ivoirienne d'un archaïsme, mais comme le produit d'une histoire récente au cours de laquelle de multiples facteurs, administratifs, économiques, politiques se sont conjugués et ont élaboré l'ethnicité bété ; le recours aux valeurs traditionnelles, aux références précoloniales en rassemblant la société bété dans sa différence culturelle, constitue une manière privilégiée de rappeler les linéaments de cette histoire ; et le sens de l'identité bété, bien loin de se perdre ou de s'enfermer dans le cadre ethnique, prend finalement une dimension proprement ivoirienne.

Au demeurant, il est insuffisant de figer ces événements dans une perspective étroitement causale. Eux-mêmes forgent l'histoire. La rébellion de Gagnoa a renforcé l'ethnie bété dans son rôle de groupe virtuellement oppositionnel, et les rumeurs qui circulent ici et là à son endroit amplifient le mouvement de l'ethnicité. En outre, le vague essai de coup d'Etat de 1973 (fomenté par des militaires) n'est pas sans relation avec cette rébellion.

Nous ne saurions imaginer un scénario du futur ivoirien ; l'exercice est trop hasardeux et la question ethnique bété est loin d'épuiser l'ensemble de la situation sociopolitique ivoirienne. On peut cependant suggérer que par son exemplarité elle renforce l'interrogation qui se fait de plus en plus jour sur l'avenir du régime, en l'occurrence sur l'« après-Houphouët-Boigny ».

Références bibliographiques

CHAUVEAU J.-P., DOZON J.-P., RICHARD J. (1981), « Histoires de riz, histoires d'igname : le cas de la moyenne Côte-d'Ivoire », *Africa* 51 (2).

CHAUVEAU J.P., RICHARD J. (1977), « Une périphérie recentrée : à propos d'un système local d'économie de plantation », *Cahiers d'études africaines*, 68, XVII-4.

DELAFOSSÉ M. (1904), *Vocabulaire comparatif de 60 langues et dialectes parlés à la Côte-d'Ivoire*, Paris, Ed. Leroux.

- DOZON J.-P. (1981), « Les métamorphoses urbaines d'un double villageois », *Cahiers d'études africaines*, 81-83 XXI, 13.
 (1985) *La Société bété : ethnicité et histoire*, Paris, Karthala.
- GNOBO Z. (1980), *Les Echanges dans la région de Daloa du milieu du XIX^e siècle à 1936*, thèse de 3^e cycle.
- MEILLASSOUX C. (1964), *Anthropologie économique des Gouro de Côte-d'Ivoire. De l'économie de subsistance à l'agriculture commerciale*, Paris, Mouton.
- PAULME D. (1963), *Une société de Côte-d'Ivoire d'hier et d'aujourd'hui : les Bété*, Paris, Mouton.
- RAULIN H. (1957), *Mission d'étude des groupements immigrés en Côte-d'Ivoire*, fasc. 3, Paris, ORSTOM.
- SURET-CANALE J. (1972), *De la colonisation aux indépendances 1945-1960*, Ed. Sociales.
- TERRAY E. (1969), « L'organisation sociale des Dida de Côte-d'Ivoire », *Annales de l'université d'Abidjan*, série F.
- TÉTY GAUZE L. (1969), « Contribution à l'histoire du peuplement en Côte-d'Ivoire », *Annales de l'université d'Abidjan*, Série F.
- THOMANN G. (1901), « A la Côte-d'Ivoire : le Sassandra », *Bulletin du Comité d'Afrique française*. (1903) « De Sassandra à Séguéla », *Journal des voyages*, XIV.

cote C : FC14-100^{fol. 4} AMS-1

sous la direction
de jean-loup amselle
et elikia m'bokolo

au cœur de l'ethnie
ethnies, tribalisme et état en afrique

13.10.88

O.R.S.T.O.M. Fonds Documentaire

N° : 25531 ex 2

Cote : B M

96

EDITIONS LA DECOUVERTE
1, place paul-painlevé
PARIS V^e
1985

Coll. Textes à l'appui
Série Anthropologie